https://www.haute-garonne.fr/mon-canton-villemur-sur-tarn
Haute Garonne
HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Mon canton Villemur-sur-Tarn

Rubrique
Canton
Tag 1
Villemur-sur-Tarn
Tag 2
Département
Tag 3
Élus
Publié le 2 septembre 2026
Reading time
Reading time : 6 minutes
Image d’illustration

Lilian Cazabet / CD31

Suivre mon canton sur Facebook

Qu'est-ce qu'un canton ?

D’où vient le système de cantons ?

C’est au lendemain de la Révolution française, en 1790, qu’est né le concept de cantons. Cherchant à réorganiser la France, les révolutionnaires découpent le pays en territoires administratifs distincts : les départements qui contiennent chacun des districts, eux-mêmes découpés en cantons.

Chaque canton fait alors environ 18 km2. On en compte 4 824 en 1793, avant que le régime de la Convention ne supprime cet échelon administratif, rétabli finalement par le régime du Directoire avec la Constitution du 22 août 1795.

Ce chiffre sera réduit à 2916, après la réforme de 1800, puis augmentera au cours des 200 années suivantes pour suivre l’évolution démographique.

Le dernier redécoupage des cantons est issu de la loi du 7 mai 2013. Désormais, sauf exception, la population d’un canton ne peut plus être supérieure ou inférieure de plus de 20% à la population moyenne des cantons du département. Cette réforme a réduit le nombre de canton en France de 3 971 à 2 054.

Pour les départements entre 150 000 et 500 000 habitants, le nombre de cantons ne peut pas être inférieur à 13. Quant aux départements de plus de 500 000 habitants, ils ne peuvent pas avoir moins de 17 cantons ; la Haute-Garonne – 1 471 468 habitants lors du dernier recensement en vigueur – compte 27 cantons.

Avec cette réforme de 2013, les cantons de Martinique et de Guyane ont disparu à la suite de la transformation de ces départements et régions d'outre-mer en collectivités territoriales uniques. Les cantons situés dans la métropole de Lyon, devenue collectivité territoriale à statut particulier, sont eux aussi supprimés.

Un canton, ça sert à quoi ?

En 1790, chaque canton correspond au périmètre d’intervention d’une gendarmerie, d’une brigade de sapeurs-pompiers et d’une circonscription de collecte d’impôts. Condition supplémentaire : avoir un hospice pour les personnes âgées, accessible pour les personnes sans ressources.

Ces fonctions vont cependant être progressivement transférées aux autres entités administratives. C’est à partir de 1833 que les cantons vont endosser leur rôle électoral avec la décision d’y élire les conseillers départementaux (conseillers généraux à l’époque) au suffrage censitaire en 1833, puis au suffrage universel masculin à partir de 1848 et enfin au suffrage universel après 1944.

Le canton, une terre... d'élections

Les conseils départementaux sont renouvelés dans leur intégralité tous les six ans. Les électeurs votent pour un « ticket » de deux candidats dans leur canton.

Les élections départementales, dénomination retenue depuis 2015 (avant on les appelait élections cantonales) se déroulent au scrutin binominal majoritaire à deux tours. Chaque binôme de candidats par canton est obligatoirement composé d'une femme et d'un homme.

Les dernières élections départementales ont eu lieu en juin 2021. Les prochaines ont été repoussées en 2028, en raison des élection présidentielles et législatives de 2027. Le mandat des élus actuels, 7 ans, déroge aux 6 ans habituels.

La France totalise 4 108 conseillers départementaux.

Les 19 communes du canton de Villemur-sur-Tarn

Bessières • Bondigoux • Le Born • Bouloc • Buzet-sur-Tarn • Castelnau-d'Estrétefonds • Cépet • Fronton • Gargas • Layrac-sur-Tarn • La Magdelaine-sur-Tarn • Mirepoix-sur-Tarn • Saint-Rustice • Saint-Sauveur • Vacquiers • Villaudric • Villematier • Villemur-sur-Tarn • Villeneuve-lès-Bouloc

Carte des services du canton de Villemur-sur-Tarn

Ouvrir la carte en plein écran

Chiffres clés

Entre 2021 et 2025, ce sont près de **28 millions d'euros** de subventions qui ont été votées pour le canton de Villemur-sur-Tarn :

- **22,8 millions d'euros** pour les projets des **communes et EPCI**
- **840 000 euros** pour les **associations**
- **2,5 millions d'euros** pour les **collèges**
- **1,3 million d'euros** pour le **logement social public**

Il y a **4** collèges pouvant accueillir un total de **3 030** élèves :

- BESSIERES Adrienne-Bolland
- CASTELNAU-D'ESTRÉTEFONDS
- FRONTON Alain-Savary
- VILLEMUR-SUR-TARN Albert-Camus

.pdf / 289 ko

Portrait du canton de Villemur-sur-Tarn

.pdf / 289 ko
Télécharger

Accompagnement du Conseil départemental sur les réalisations structurantes

Éducation

- Nouveau collège à Castelnau-d'Estrétefonds
- Reconstruction de l'école de Vacquiers avec géothermie 917 300 euros
- Construction du groupe scolaire de Villemur-sur-Tarn (accompagnement de plus d'1 million d'euros)
- Construction de l'école Joséphine-Garrigues à Fronton (accompagnement de plus d'1 million d'euros)
- Construction d'une cuisine centrale et d'un restaurant scolaire à Bessières (accompagnement de 913 000 euros)

Mobilités et environnement

- Deux nouvelles aires de covoiturage à Bessières et Bouloc
- Classement de la Forêt royale de Vacquiers en Espace naturel sensible

Équipements publics et cadre de vie

- Nouvelle mairie à Villeneuve-lès-Bouloc (accompagnement de 722 000 euros)
- Complexe culturel à Bouloc (accompagnement de 800 000 euros)
- Complexe polyvalent à Buzet-sur-Tarn (accompagnement de 273 300 euros)
- Réhabilitation de l'ancien presbytère à Cépet (accompagnement de 387 400 euros)
- Réhabilitation de la salle des fêtes de Gargas (accompagnement de 400 000 euros) et Villaudric (accompagnement de 239 000 euros)

Vie associative

- Création d'un espace associatif mutualisé à Villematier (accompagnement de 149 200 euros)

Les points forts du mandat

- Plus de 28 M€ investis sur le territoire
- Un nouveau collège à Castelnau-d'Estrétefonds
- Deux nouvelles aires de covoiturage et un nouvel Espace Naturel Sensible
- Des investissements majeurs dans les écoles et équipements publics

Agenda du canton

Nodes
Titre court
Les cantons de Haute-Garonne

Profil du canton

- **Nombre de communes** : 19 communes
- **Superficie** : 309 km²
- **Population** : 47 862 habitants (Insee 2023)
- **Densité** : 146 hab./km²
- **Intercommunalités principales** : le canton est structuré par la CC Val d’Aïgo et la CC du Frontonnais.

Vos élus du canton

BARRIÈRE Karine, *Conseillère départementale* — karine.barriere@elus.cd31.fr
DUMOULIN Jean-Marc, *Conseiller départemental* — jean-marc.dumoulin@elus.cd31.fr